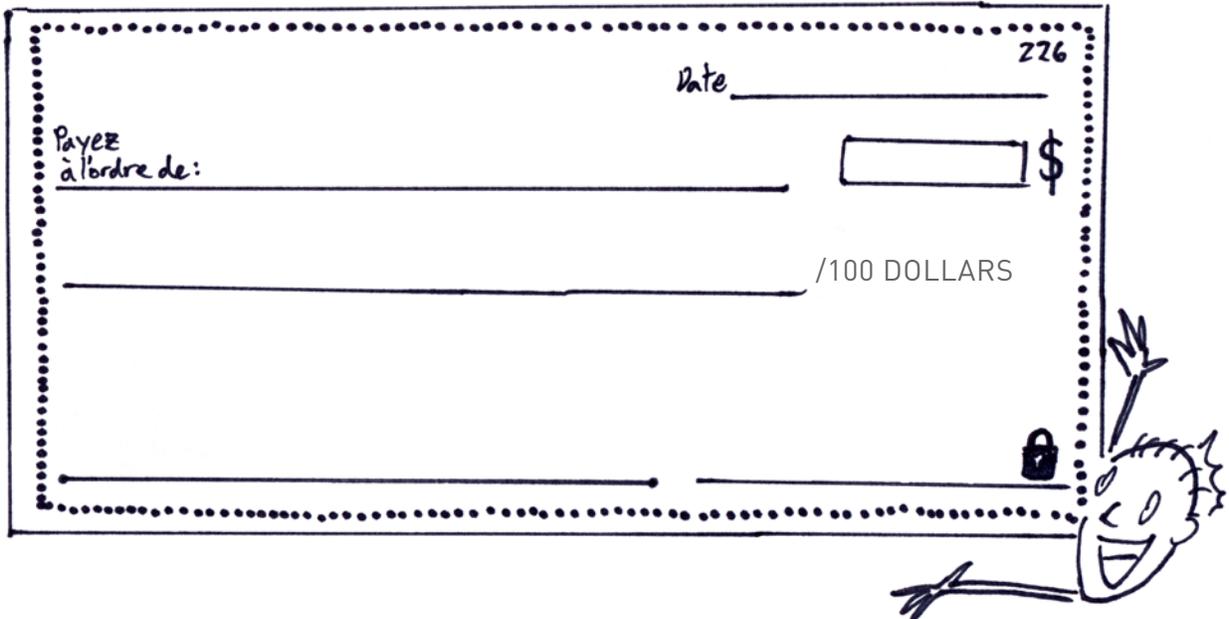




Série de fiches d'éducation financière

Comprendre le chèque



Idée originale



Réalisation

Chantale Audet et Amélie Bourret
Autrement dit – www.autrementdit.ca

Collaboration

- Lili Plourde, directrice générale d'Autisme Québec
- Association coopérative d'économie familiale (ACEF) de Québec
- Direction des programmes Déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme, et Déficience physique du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale

Illustrations

Charles-David Laflamme

Révision linguistique

David Rancourt

Graphisme

Stéphanie Rivet – Pulsation graphique

Cette fiche fait partie d'une série de fiches d'éducation financière. Les fiches sont gratuites et libres d'utilisation. Merci de les citer quand vous les utilisez.

Elles ont été rédigées en langage clair et simple pour en faciliter la compréhension et l'utilisation.

Un conseil pratique

Consultez la fiche *Introduction à la série de fiches d'éducation financière*. Elle vous donnera une vue d'ensemble de tous les thèmes abordés.

Comment citer cette publication

Autisme Québec. *Comprendre le chèque*.
Série de fiches d'éducation financière. Québec, 2020.

Remerciements

Cette série de fiches d'éducation financière a été conçue avec le soutien de nombreuses personnes. Ces personnes ont généreusement accepté de partager leur expérience pour choisir les sujets les plus pertinents, elles ont commenté les nombreuses versions rédigées et elles ont fait part de leurs suggestions tout au long du développement.

Un sincère merci à toutes ces personnes, donc, personnes autistes, parents, intervenants et spécialistes de la gestion des finances personnelles.

Plus spécifiquement :

Mathieu Bérubé-Le May, Christophe Comeau, Brigitte Coutu, Léonie Dancause, Madeleine Gagne, Francine Hamel, Charles-David Laflamme, Marie Lambert, Lucie Latour, Élisabeth Le May, Justin Matte, Andrée Paradis, Jean-François Picard, Laurent Rainville, Alain Rheault, Jacinthe Rochette, Anne Seigneur

Aussi, nous souhaitons remercier d'autres personnes qui ont jeté leur regard sur les fiches de façon ponctuelle. Elles se reconnaîtront sûrement !

Merci à l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) pour la subvention accordée dans le cadre du Programme de soutien aux organismes de promotion.

Ce projet a été réalisé grâce au soutien de l'Autorité des marchés financiers. Les informations, opinions et avis exprimés n'engagent que la responsabilité d'Autisme Québec. Un merci tout spécial à Camille Beaudoin, Nathalie Depocas et Valérie Sauvé.

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2020
ISBN 978-2-925115-00-7



Comprendre le chèque

Cette fiche t'expliquera comment utiliser un chèque pour payer des factures et pour être payé.

Voici ce que tu y trouveras :

- 1. Payer par chèque**
- 2. Rédiger un chèque**
- 3. Recevoir un chèque**

1

Payer par chèque

Le chèque est une façon de payer. Avec un chèque, tu peux payer des factures, rembourser quelqu'un, faire un cadeau ou encore faire un don.

Si tu as un compte chèques, tu peux acheter un carnet de chèques auprès de ton institution financière.

Les chèques seront identifiés à ton compte.

Lorsque tu utilises un chèque de ton carnet pour payer, tu autorises en fait ton institution financière à prendre l'argent dans ton compte et à le transférer dans celui de la personne ou de l'organisation à qui tu fais le chèque.

Une transaction qui n'est pas instantanée

La transaction par chèque ne se fait pas instantanément.

Le montant est retiré de ton compte quand ces deux conditions sont respectées :

- La date inscrite sur le chèque est passée.
- La personne ou l'organisation qui reçoit le chèque le dépose dans son propre compte.

Il peut donc y avoir un délai entre le moment où tu fais un chèque et le moment où l'argent est retiré de ton compte.

Faire le suivi de tes chèques

En fait, la personne que tu paies a jusqu'à 6 mois après la date du chèque pour le déposer !

Il te faut donc être vigilant et faire le suivi de ton compte. Tu dois t'assurer que le montant inscrit sur le chèque demeure disponible tant que l'argent n'a pas été retiré de ton compte.

Pour faire le suivi de ton compte, il est essentiel de noter les chèques que tu fais. Il y a habituellement un espace pour cela à la fin de ton carnet de chèques.



Note les chèques que tu fais. Cela te permettra de vérifier lesquels sont déposés et lesquels ne le sont pas.

Chèque sans fonds

Si tu n'as pas assez d'argent dans ton compte pour couvrir le montant du chèque que tu as fait, ton chèque sera refusé et ton paiement ne sera pas effectué.

C'est ce qu'on appelle un chèque sans fonds.

En plus, ton institution financière te facturera des frais. Les frais facturés peuvent être élevés, autour de 45 \$.

Ils peuvent même être facturés en double, c'est-à-dire une fois par ton institution financière et une autre fois par la personne ou l'organisation qui reçoit le chèque.

Informe-toi auprès de ton institution financière pour connaître les frais exacts liés à un chèque sans fonds.

Savais-tu ?

«Fonds» est un autre mot pour dire «argent».



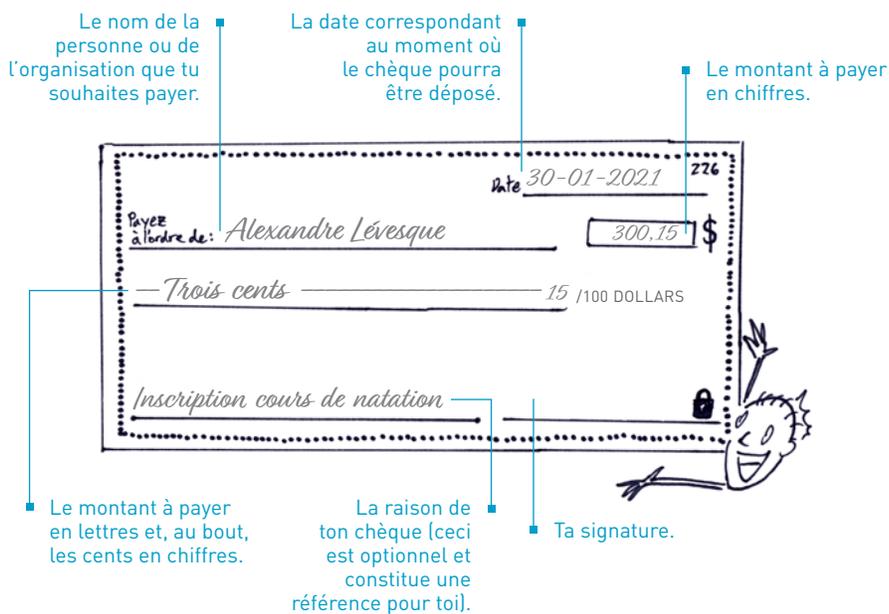
2 Rédiger un chèque

Pour faire un chèque, tu dois y inscrire l'information suivante :

- La date
- Le nom de la personne ou de l'organisation que tu souhaites payer
- Le montant à payer en chiffres
- Le montant à payer en lettres

Puis, tu dois le signer.

Quand tu fais un chèque, tu dois aussi tracer une ligne qui bloque l'espace vide, pour éviter que d'autres personnes ajoutent des chiffres.



Il n'est pas obligatoire de remplir la ligne en bas à gauche, mais ça peut être utile. Cette ligne sert à noter la raison de ton chèque.

Remplis toutes les autres parties du chèque.

Ne laisse jamais une partie vide, car il y a un risque que quelqu'un modifie le chèque. Ton chèque pourrait aussi être refusé pour cette raison.

3

Recevoir un chèque

Si tu reçois un chèque, tu devras le déposer pour que l'argent se transfère dans ton compte.

Tu peux déposer ton chèque au guichet ou au comptoir, mais aussi avec ta tablette ou ton cellulaire en téléchargeant l'application mobile de ton institution financière.

Bon à savoir

Tu as 6 mois pour déposer un chèque à partir de la date qui y est inscrite. Après cette période, il ne sera plus valide.



Fonds gelés

Une fois que tu auras déposé ton chèque dans ton compte, tu n'auras probablement pas accès à ton argent tout de suite. Dans ce cas, on dit que les fonds sont gelés. Les fonds seront sûrement gelés quelques jours.

Cette période permet aux institutions financières de vérifier que la personne ou l'organisation qui fait le chèque a réellement l'argent dans son compte.

Tu peux contacter ton institution financière pour savoir si elle peut te donner un accès plus rapide à ton argent.

Dépôt direct

Pour éviter les fonds gelés, tu as avantage à t'inscrire au dépôt direct quand on te l'offre. Tu peux le faire pour tes chèques qui proviennent du gouvernement, par exemple.

Bon à savoir

Le dépôt direct a plusieurs avantages ! Ton argent est directement déposé dans ton compte et tu peux y avoir accès sans délai. Fini les chèques égarés ou oubliés !



À retenir

- Le chèque est une façon de payer ou de recevoir de l'argent.
- Faire un paiement par chèque n'est pas automatique : tu dois faire le suivi de ton compte pour t'assurer que l'argent y est disponible jusqu'à ce que la personne ou l'organisation l'ait déposé.
- Lorsque tu déposes un chèque, le montant que tu déposes dans ton compte peut être gelé pendant quelques jours.